

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00224

SUBVENTION A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT 42 POUR L'ORGANISATION DES «RENDEZ VOUS PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITE»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190022410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

SUBVENTION A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT 42 POUR L'ORGANISATION DES «RENDEZ VOUS PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITE»

Dans le cadre de sa politique agricole, Saint-Etienne Métropole soutient les initiatives des partenaires pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

À ce titre, en mars 2016, Saint-Etienne Métropole a participé techniquement et financièrement à l'organisation d'une première édition des « rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité ».

Cet évènement est destiné aux professionnels de l'alimentation et a pour objectif de mettre en relation l'offre de produits locaux du territoire (productions fermières et artisanales) et les besoins formulés par les professionnels utilisateurs (artisans, restauration commerciale et collective, grossistes et autres GMS).

Il est co-organisé par les trois chambres consulaires du territoire - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire (CMA), la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon-Saint-Etienne (CCI) et la Chambre d'agriculture de la Loire (CA42) ce qui permet de cibler les entreprises sur l'ensemble de la filière alimentaire, de façon transversale, de la production agricole jusqu'à la vente (en gros et au détail), en passant par la transformation. Il est organisé selon un format de speed-meeting pour mettre en relation un maximum de participants sur le thème des circuits alimentaires de proximité.

La première édition qui a eu lieu le 14 mars 2016 à La Fouillouse fut un réel succès au regard de la satisfaction des 73 entreprises participantes quant à leurs débouchés commerciaux :

- la moyenne des débouchés pressentis par participant était de 2.8 partenariats ;
- 91% des participants ont déclaré vouloir revenir pour une prochaine édition.

Les trois chambres consulaires du territoire ont proposé de reconduire cette action le lundi 07 octobre 2019 à Andrézieux-Bouthéon selon le même fonctionnement.

Les objectifs de cette seconde édition sont :

- organiser la filière en amont : faire connaître les producteurs locaux présents sur le territoire ou susceptibles de livrer sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;
- inciter les artisans et les distributeurs à l'usage de produits locaux : en facilitant les échanges par l'organisation de rencontres professionnelles entre producteurs et artisans/commerçants alimentaires ou autre revendeurs du secteur alimentaire (grossistes, collectivités publiques, prestataires de la restauration collective...);
- faciliter l'accès aux produits locaux par le consommateur : identifier et mettre en valeur l'offre de produits locaux à l'aide d'outils de communication adaptés.

La CMA sera l'organisme pilote de cet évènement sur le plan financier et administratif. Le montant prévisionnel de cet évènement est estimé à 26 200 € TTC et se décompose de la façon suivante :

- l'animation (frais d'ingénierie) de la démarche mise en œuvre par les 3 chambres consulaires : organisation de l'évènement, prospection et recrutement des participants, mise en œuvre des outils de communication, réunions de coordination, conception et gestion du logiciel dédié... ;
- des dépenses diverses.

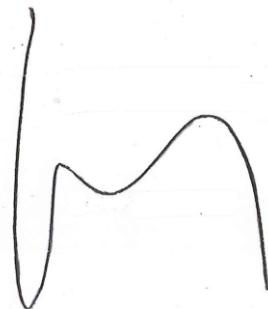
La CMA sollicite Saint-Etienne Métropole pour un montant de 5 000 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes à travers le Contrat Artisan Région pour un montant de 4 800 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire pour l'opération « les rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions dont un exemplaire est joint au présent dossier ainsi que tout autre document se rapportant à cette action (convention de mise à disposition gratuite d'une salle de réception,...);**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Agriculture – chapitre 65 – destination PSADER de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD